

Annexe à la facture, à remplir par l'entrepreneur, en application de l'article 63^{18/15}, AR/CIR 92, dans le cadre de la réduction d'impôt pour isolation du toit, visée à l'article 145⁴⁷, CIR 92 (Région wallonne).

Modèle pour les dépenses de l'année 2024

Annexe à la facture numéro : du/...../.....

Exécutant des travaux :

Nom :

Rue + n° :

Commune :

Pays :

Habitation où les travaux ont été effectués :

Rue + n° :

Commune :

Nom du client :

propriétaire¹ nu-propriétaire¹ possesseur¹ emphytéote¹

superficiare usufruitier¹ locataire¹

Données concernant les travaux effectués + leur part dans le prix de la facture (TVA comprise) :

1. Travaux visés à l'article 145⁴⁷, CIR 92

Isolation du toit euros

2. Autres travaux (le cas échéant, indiquez ci-après la nature des travaux et le montant correspondant)

.....pour un montant de : euros

..... pour un montant de : euros

¹ Cochez la case qui convient.

Attestation en application de l'article 63^{18/15} de l'AR/CIR 92 concernant les travaux exécutés visés à l'article 145⁴⁷, alinéa 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992

Je, soussigné

.....
.....

Agissant comme de la société
..... atteste que :

l'isolant appliqué pour l'isolation du toit a une résistance thermique R supérieure ou égale à 2,5 mètres carrés kelvin par watt.

Dans le cas du placement d'une isolation complémentaire à un toit déjà isolé, l'isolation existante peut être prise en compte dans le calcul du niveau à atteindre. L'isolation nouvelle et l'isolation existante doivent alors avoir ensemble une résistance thermique R supérieure ou égale à 2,5 mètres carrés kelvin par watt.

Ancienneté de la maison à la date des travaux :

Les travaux sont exécutés dans une habitation qui, suivant les informations fournies par
(nom des personnes repris sur la facture), est **occupée** en tant que telle depuis au **moins cinq ans** à la date du (date du début des travaux).

Date :

Nom :

Signature :